

LA DESSERTE POLICIÈRE MUNICIPALE, PROVINCIALE ET AUTOCHTONE AU QUÉBEC

PROFIL ORGANISATIONNEL 2013

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

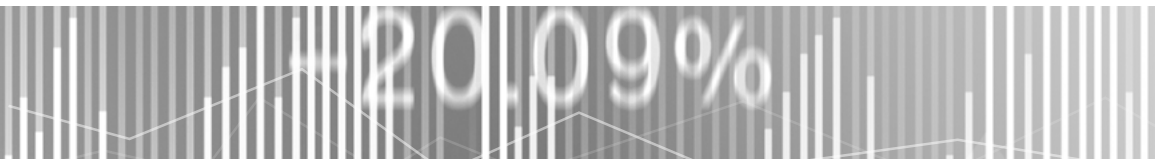


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. LA DESSERTE POLICIÈRE DANS LES CPM ET À LA SQ AU 31 DÉCEMBRE 2013	4
1.1 La population desservie en 2013	4
1.2 Les corps de police municipaux selon le niveau de service	6
2. LE PERSONNEL DANS LES CORPS DE POLICE	8
2.1 L'effectif autorisé	8
2.2 L'effectif permanent	11
2.2.1 L'effectif policier permanent	11
2.2.2 L'effectif civil permanent	17
3. LES CORPS DE POLICE AUTOCHTONES EN 2013	19
3.1 L'effectif policier	20
3.1.1 Les policiers permanents prévus	20
3.1.2 Les policiers permanents en poste	21
3.1.3 Les constables spéciaux	23
3.2 L'effectif civil	26
ANNEXE I	28
ANNEXE II	32

INTRODUCTION

Les corps de police, ainsi que leurs membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime selon leur compétence respective et d'en rechercher les auteurs. Au Québec, l'effectif policier est regroupé dans quatre types de corps de police :

- la Sûreté du Québec (SQ), la police provinciale qui agit sous l'autorité de la ministre de la Sécurité publique du Québec;
- les corps de police municipaux (CPM), qui relèvent des autorités municipales, mais dont l'organisation et l'effectif minimal sont approuvés par la ministre de la Sécurité publique du Québec sur la base des plans d'organisation policière qui lui sont soumis;
- les corps de police autochtones (CPA), qui sont constitués pour la majorité sur la base d'ententes tripartites ou bipartites, selon le cas, entre le conseil de bande, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, conformément aux articles 90 à 102 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1)¹;
- la Gendarmerie royale du Canada (GRC), un service de police national qui relève du ministre de Sécurité publique Canada, dont le mandat est de s'assurer de l'application des lois fédérales au Québec et de collaborer avec la SQ et les CPM, notamment dans la lutte contre le crime organisé et les crimes économiques.

Ce rapport décrit la situation des CPM, de la SQ et des CPA au 31 décembre 2013 à partir des données extraites du Questionnaire sur l'administration des activités policières 2013. Le premier chapitre traite de la desserte policière dans les CPM et la SQ, c'est-à-dire de la répartition de la protection publique au Québec entre ces organismes policiers. Le deuxième trace le portrait de l'effectif policier et civil dans ces deux corps policiers. Le chapitre trois présente un portrait sommaire de la desserte policière dans les CPA, étant donné que seulement 14 des 22 CPA ont répondu au Questionnaire sur l'administration des activités policières 2013.

1. On compte 54 communautés autochtones au Québec. De ce nombre, 51 sont visées par des ententes sur la prestation des services policiers. En 2013, ces communautés sont desservies par 22 corps de police autochtones.

1. LA DESSERTE POLICIÈRE DANS LES CPM ET À LA SQ AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au Québec, la Sûreté du Québec travaille en complémentarité avec les CPM pour des activités particulières afin d'être en mesure de fournir des services policiers adéquats à la population. Pour ce faire, la Loi sur la police² établit, pour certaines municipalités, l'obligation d'être desservies par un CPM.

C'est le cas des municipalités ayant une population de 50 000 habitants ou plus et de celles faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ainsi que des régions métropolitaines de recensement de Saguenay, de Gatineau, de Sherbrooke et de Trois-Rivières. Quant aux municipalités de moins de 50 000 habitants, elles sont desservies par la SQ, à moins d'être visées par l'article 353.1 de la Loi sur la police.

La Loi sur la police détermine six niveaux de service policier³ et ⁴ que doivent fournir les corps policiers en fonction de la taille de la population à desservir ou de leur position géographique. Chaque niveau inclut les services du niveau inférieur.

Un corps de police procure des services de :

- niveau 1, s'il dessert moins de 100 000 habitants;
- niveau 2, s'il dessert de 100 000 à 249 999 habitants. Il doit aussi assurer ce niveau de service s'il dessert une municipalité faisant partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une communauté métropolitaine susmentionnée, même si la population est inférieure à 100 000 habitants;
- niveau 3, s'il dessert de 250 000 à 499 999 habitants;
- niveau 4, s'il dessert de 500 000 à 999 999 habitants;
- niveau 5, s'il dessert 1 000 000 d'habitants ou plus;
- quant aux services de niveau 6, ils sont assurés par la SQ sur l'ensemble du territoire québécois.

Également, la SQ fournit les services policiers aux municipalités qui n'ont pas de CPM, en application d'ententes conclues entre la ministre de la Sécurité publique et la municipalité régionale de comté (MRC) dont les municipalités concernées font partie. Elle a aussi un rôle supplétif auprès des CPM lorsque ceux-ci ne peuvent fournir l'un des services qui relève de leur niveau de service. Enfin, en tant que police provinciale, elle assure aussi les services de niveaux supérieurs à ceux requis d'un CPM.

1.1 La population desservie en 2013

La proportion de la population recevant des services policiers d'un CPM est de 68,4 % comparativement à 31,6 % pour la proportion de celle recevant des services de la SQ⁵.

Sur le plan régional, les régions de Montréal et de Laval étaient totalement desservies par un CPM et, à l'inverse, celles du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Centre-du-Québec l'étaient entièrement par la SQ (tableau 1).

2. Loi sur la police, (RLRQ, chapitre P-13.1).

3. Le tableau présentant les services policiers que doivent fournir les CPM et la SQ selon les six niveaux de service prévus par l'article 70 de la Loi sur la police est présenté à l'annexe 1.

4. Les activités des corps de police prennent de l'ampleur ou deviennent plus spécialisées lorsque le niveau de service s'élève. Par exemple, un service de police de niveau 1 pourra contrôler une foule pacifique alors que ceux des niveaux 5 et 6 devront maîtriser des foules avec risque élevé d'agitation, de débordement ou d'émeute.

5. Les données excluent la population desservie par un corps ou un service de police autochtone, qui équivaut à moins de 1 % de la population québécoise.

Dans les autres régions, les CPM assuraient les services policiers pour plus de la moitié de la population, à l'exception de la région de la Chaudière-Appalaches (43,1 %).

Tableau 1
Répartition de la population desservie selon le type de corps de police et la région administrative, Québec, 2013

Région administrative	Population desservie (nombre)		Région administrative (en %)		Corps policier municipal (nombre)
	Corps policier municipal	Sûreté du Québec	Corps policier municipal	Sûreté du Québec	
Bas-Saint-Laurent	0	203 126	0,0	100,0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	148 429	129 164	53,5	46,5	1
Capitale-Nationale	566 077	156 232	78,4	21,6	1
Mauricie	134 012	130 618	50,6	49,4	1
Estrie	194 173	125 059	60,8	39,2	2
Montréal	1 937 999	0	100,0	0,0	1
Outaouais	322 302	57 251	84,9	15,1	2
Abitibi-Témiscamingue	0	145 928	0,0	100,0	0
Côte-Nord	0	87 326	0,0	100,0	0
Nord-du-Québec	0	15 122	0,0	100,0	0
Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	0	91 885	0,0	100,0	0
Chaudière-Appalaches	181 551	239 857	43,1	56,9	3
Laval	416 215	0	100,0	0,0	1
Lanaudière**	295 943	217 866	57,6	42,4	4
Laurentides	368 296	191 030	65,8	34,2	7
Montérégie	961 656	527 854	64,6	35,4	7
Centre-du-Québec	0	240 284	0,0	100,0	0
Total	5 526 653	2 558 602	68,4	31,6	30

Source : Décret de population 1293-2013 publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

* La population desservie par un corps de police autochtone est exclue. Celle-ci équivaut à moins de 1 % de la population québécoise.

** La population des municipalités de Bois-des-Filion (9 670) et de Sainte-Anne-des-Plaines (14 990) a été incluse dans la région de Lanaudière, puisque ces villes sont desservies par le Service de police de Terrebonne.

Même si les CPM desservaient une plus forte proportion de la population, la SQ est responsable de la protection d'une population répartie sur un territoire beaucoup plus vaste. Ainsi en 2013, les CPM étaient actifs dans cent municipalités, alors que la SQ était le seul corps policier présent dans 1 040 villes, municipalités ou territoires équivalant à une MRC.

1.2 Les corps de police municipaux selon le niveau de service

Le nombre de CPM était de trente au 31 décembre 2013. Quatorze offraient des services policiers dans une seule municipalité (desserte unique), tandis que seize desservaient plus d'une municipalité (desserte multiple)⁶.

La répartition actuelle des CPM selon le niveau de service montre que huit d'entre eux assuraient des services policiers de niveau 1. De ce nombre, trois couvraient des municipalités dont la taille de la population justifie l'obligation d'un CPM sur le territoire (tableau 2). Les cinq autres desservaient une population inférieure à 50 000 personnes, car, malgré leur population, ces municipalités se sont prévaluées de la possibilité de conserver leur corps de police municipal à la suite de la réforme de l'organisation policière de 2001.

Parmi les dix-sept CPM qui fournissaient des services policiers de niveau 2, sept desservaient une population de 100 000 à 249 999 habitants et dix une population inférieure à 100 000 habitants, mais résidant dans des municipalités faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ou des régions métropolitaines de recensement de Saguenay, de Gatineau, de Sherbrooke et de Trois-Rivières.

6. La liste détaillée des CPM selon le type de desserte, le niveau de service et les municipalités desservies est présentée à l'annexe II.

Tableau 2

Les corps de police municipaux selon le niveau de service policier, Québec, 2013

CORPS DE POLICE DE NIVEAU 1	Population
Desservant moins de 50 000 habitants	
Bromont	8 438
Mont-Tremblant (desserte multiple)	9 714
Sainte-Marie	13 509
Thetford Mines	25 832
Memphrémagog (desserte multiple)	34 725
Total	92 218
Desservant de 50 000 à 99 999 habitants	
Granby	66 030
Saint-Jérôme	71 617
Saint-Jean-sur-Richelieu	94 636
Total	232 283
CORPS DE POLICE DE NIVEAU 2	
Desservant moins de 100 000 habitants (CPM visés par l'article 71 de la Loi sur la police)	
L'Assomption/Saint-Sulpice (desserte multiple)	24 994
Saint-Eustache	45 019
Mascouche	45 564
Région de Deux-Montagnes (desserte multiple)	47 986
MRC Les Collines-de-l'Outaouais (desserte multiple)	48 387
Mirabel (desserte multiple)	60 516
Blainville	55 710
Châteauguay (desserte multiple)	77 196
Thérèse-De Blainville (desserte multiple)	77 734
Repentigny (desserte multiple)	90 440
Total	573 546
Desservant de 100 000 à 249 999 habitants	
Région de Roussillon (régie) (desserte multiple)	103 745
Terrebonne (desserte multiple)	134 945
Trois-Rivières	134 012
Lévis	142 210
Saguenay (desserte multiple)	148 429
Sherbrooke	159 448
Richelieu/Saint-Laurent (régie) (desserte multiple)	200 759
Total	1 023 548
CORPS DE POLICE DE NIVEAU 3 (desservant de 250 000 à 499 999 habitants)	
Gatineau	273 915
Laval	416 215
Longueuil (desserte multiple)	410 852
Total	1 100 982
CORPS DE POLICE DE NIVEAU 4 (desservant de 500 000 à 999 999 habitants)	
Québec (desserte multiple)	566 077
CORPS DE POLICE DE NIVEAU 5 (desservant de 1 000 000 habitants ou plus)	
Montréal (desserte multiple)	1 937 999
POPULATION DESSERVIE PAR UN CPM	5 526 653

Source : Décret de population 1293-2013 publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

Seulement trois CPM, soit Gatineau, Laval et Longueuil, fournissaient des services de niveau 3. Enfin, les services de police des villes de Québec (SPVQ) et de Montréal (SPVM), qui desservait plusieurs municipalités, offraient respectivement les niveaux de service 4 et 5.

2. LE PERSONNEL DANS LES CORPS DE POLICE

Annuellement, les données sur le personnel dans les corps de police sont recueillies à l'aide du Questionnaire sur l'administration des activités policières transmis par le ministère de la Sécurité publique.

Comme pour toute compilation statistique, il y a lieu d'être prudent quant à l'interprétation et à la comparaison de certaines données. En effet, les corps de police se distinguent par les territoires qu'ils couvrent, les clientèles qu'ils desservent ainsi que par le niveau de service qu'ils ont l'obligation d'offrir aux citoyens.

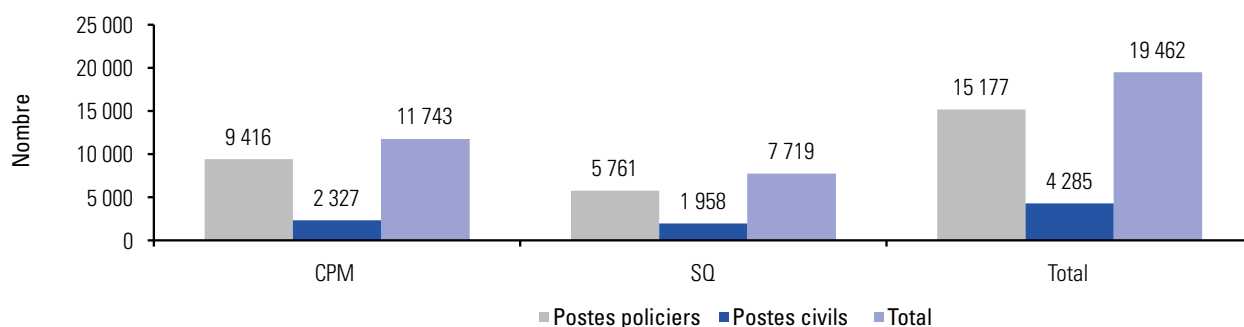
2.1 L'effectif autorisé

Les effectifs policiers et civils d'un corps de police municipal sont autorisés par l'autorité compétente (municipalité, régie intermunicipale, MRC) sur la base des effectifs minimaux approuvés par la ministre de la Sécurité publique selon les plans d'organisation policière soumis. Dans le cas de la Sûreté du Québec, ces effectifs sont autorisés par le Conseil du trésor.

Comme l'illustre le graphique 1, l'effectif autorisé dans les CPM et à la SQ atteignait 19 462 postes au 31 décembre 2013, soit 11 743 postes dans les CPM et 7 719 à la SQ. Près de huit postes sur dix (78,0 %) étaient des postes policiers, tandis que les autres étaient des postes civils. La proportion de postes policiers comparativement aux postes civils était légèrement plus élevée dans les CPM (80,2 %) qu'à la SQ (74,6 %).

Graphique 1

Répartition de l'effectif policier et civil autorisé selon le type de corps de police, Québec, 2013



Au cours de la dernière année, l'effectif autorisé s'est accru de 2,0 %. Ce sont 333 postes policiers et 43 postes civils qui ont été ajoutés. Les 333 postes policiers appartenaient tous aux CPM. Pour les postes civils, les CPM en comptaient sept de plus qu'en 2012, tandis que la SQ connaissait une augmentation de 1,9 % (+ 36).

À la suite de ces changements, l'effectif policier autorisé (15 177) se répartissait comme suit : 38,0 % des postes étaient affectés à la SQ, 32,4 % au SPVM et 29,6 % dans les autres CPM (graphique 2).

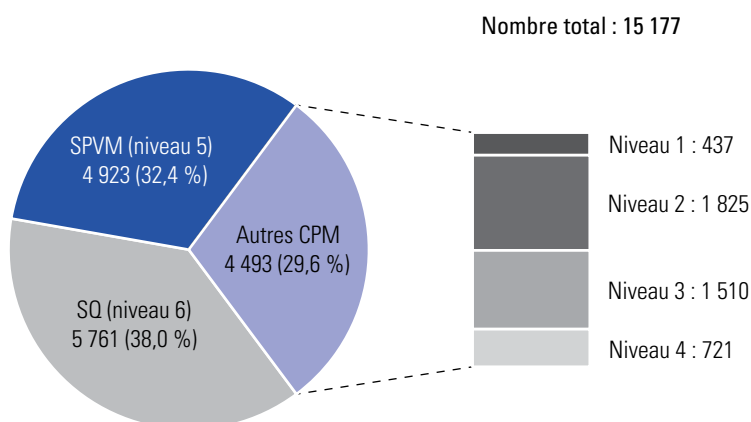
Depuis 2004, les CPM et la SQ ont augmenté le nombre de policiers autorisés un peu chaque année, la hausse totale est de 11,6 % en dix ans, le taux de variation moyen annuel étant de 1,1 % (graphique 3). L'augmentation au cours de la dernière année était la deuxième plus forte de cette période avec 2,2 %, alors que celle de l'an passé demeure la plus forte avec 2,3 %.

Au regard de la taille de la population, le nombre de policiers autorisés au Québec par 100 000 habitants est passé de 182 en 2004 à 188 en 2013, soit une hausse de 3,3 %.

En comparaison, bien que l'on note une baisse de 3,0 % depuis trois ans du nombre de policiers par 100 000 habitants au Canada, l'effectif policier a augmenté de 15,8 % au cours des dix dernières années, tandis que le nombre de policiers par 100 000 habitants a augmenté de 5,2 %⁷.

Graphique 2

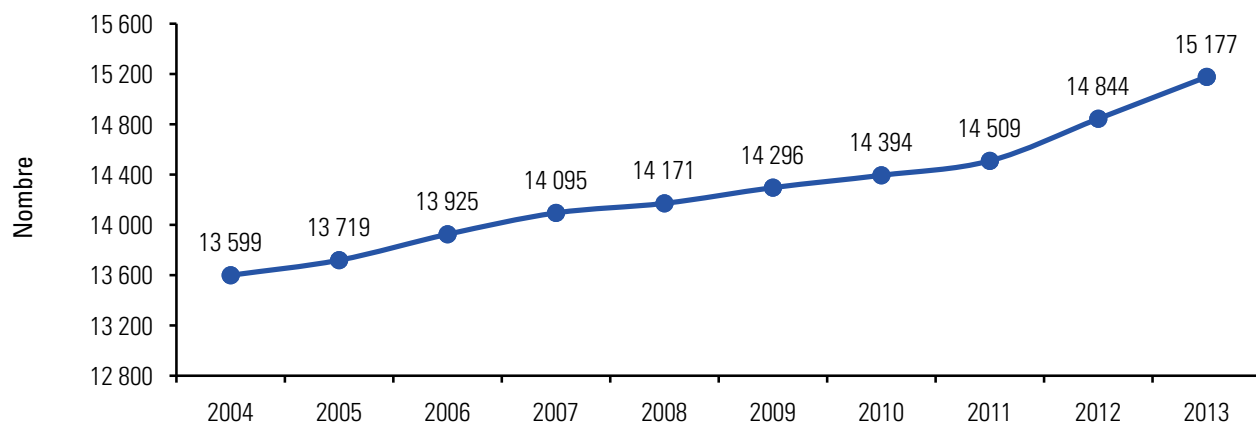
Répartition de l'effectif policier autorisé selon le niveau de service et le type de corps de police, Québec, 2013



7. Au Canada, le nombre total de policiers assermentés permanents passe de 59 800 en 2004 à 69 272 en 2013 et le nombre de policiers par 100 000 habitants, de 187,2 à 197,0. Source : Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada*, 2013, tableau 1 (N° 85-002-X au catalogue).

Graphique 3

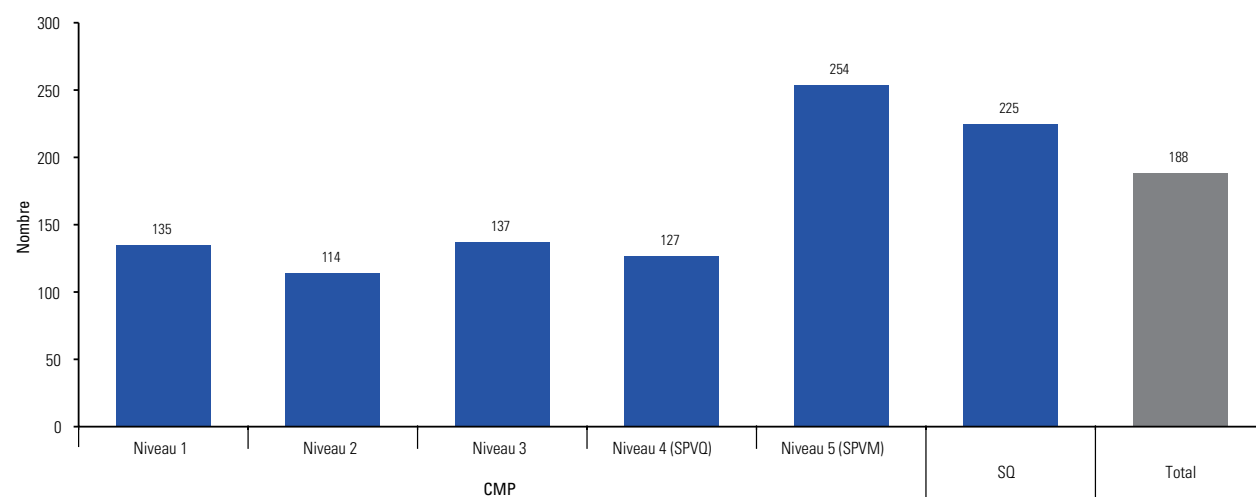
Évolution de l'effectif policier autorisé à la SQ et dans les CPM, Québec, 2004 à 2013



Lorsque l'on prend en compte le niveau de service des corps de police, on constate, toutefois, beaucoup de variations du nombre de policiers autorisés par 100 000 habitants d'un niveau de service à l'autre (graphique 4). Ce nombre était en bas de la moyenne québécoise (188) dans les CPM de niveau 1 à 4, variant de 114 à 137, tandis qu'il était au-dessus de la moyenne au SPVM (niveau 5) avec 254 et à la SQ avec 225. À noter que le SPVM avait un ratio qui était du double de celui du SPVQ, soit 254 comparativement à 127.

Graphique 4

Nombre de policiers autorisés par 100 000 habitants selon le type de corps de police et le niveau de service, Québec, 2013



2.2 L'effectif permanent

L'effectif permanent représente les personnes qui sont en poste plutôt que les postes autorisés pour un corps de police. La taille de l'effectif permanent peut différer de celle de l'effectif autorisé lorsque des postes ne sont pas pourvus ou que du personnel additionnel est requis.

Au 31 décembre 2013, l'effectif permanent policier et civil était moins élevé (18 856) que l'effectif autorisé (19 462). La différence était due autant aux postes civils permanents (3 973), qui étaient moins nombreux que les postes civils autorisés (4 285), qu'au nombre de policiers permanents (14 883), qui était inférieur au nombre de policiers autorisés (15 177). L'écart est de 312 dans le premier cas et de 294 dans le second.

2.2.1 L'effectif policier permanent

L'information recueillie sur les 14 883 policiers permanents en poste en 2013 permet d'établir des distinctions au regard de la nature de leurs activités, de leur âge, de leur sexe et de leurs années de service.

L'activité policière

Les données provenant des CPM et de la SQ montrent que les deux tiers (67,2 %) des policiers permanents travaillaient à la Gendarmerie⁸, 14,2 % étaient affectés aux Enquêtes et 11,3 % au Soutien opérationnel⁹ (graphique 5). Les changements apportés au Questionnaire 2013 dans la définition de certains des secteurs d'activité rendent la comparaison avec 2012 sujet à caution. Soulignons tout de même que la Gendarmerie, qui continuait de compter la majorité de l'effectif, a vu son effectif augmenter de 601 postes (+ 6,4 %). La direction a aussi connu une augmentation de 191 postes (+ 62,6 %). Par contre, le nombre de policiers permanents a diminué dans toutes les autres sphères d'activité policière, notamment de 389 postes aux enquêtes (- 15,5 %) et de 241 au soutien opérationnel (- 12,5 %).

Le groupe d'âge

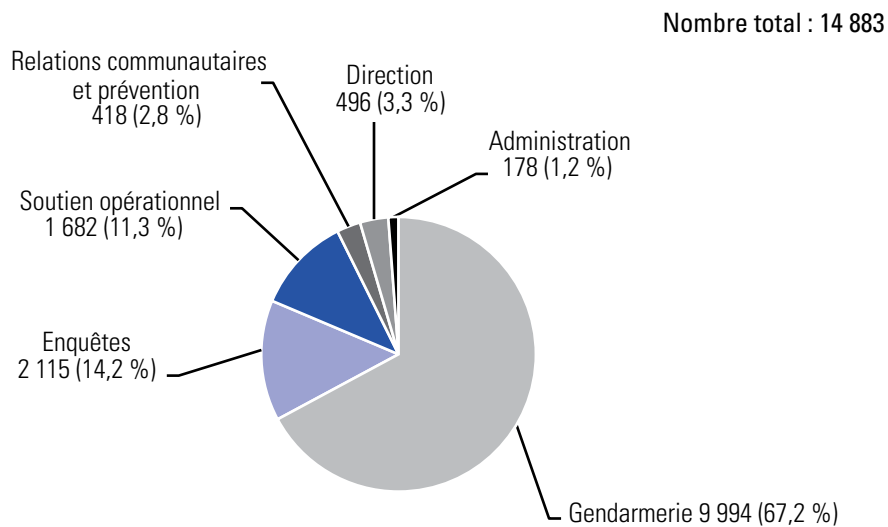
La très grande majorité des policiers permanents des CPM et de la SQ étaient âgés de 25 à 54 ans (94,7 %). Plus précisément, 35,2 % de l'effectif était âgé de 35 à 44 ans, 30,7 % de 25 à 34 ans et 28,8 % de 45 à 54 ans (graphique 6). Les 24 ans et moins et les 55 ans et plus composaient une faible proportion des policiers permanents, soit 2,3 % et 3,0 % respectivement. Cela traduit bien la réalité policière au Québec puisqu'un aspirant policier termine rarement sa formation avant l'âge de 21 ans et plusieurs policiers ont accès à la retraite après 25 ans de service.

8. Ce secteur d'activité est responsable d'effectuer la surveillance du territoire, de répondre aux appels des citoyens, de procéder aux enquêtes de base, d'assurer le transport des prévenus, d'effectuer des activités de prévention ainsi que d'appliquer les lois et les règlements (Code criminel, Code de la sécurité routière, règlements municipaux, etc.).

9. Le soutien opérationnel comprend notamment la détention des suspects, l'identité judiciaire, les pièces à conviction, les renseignements criminels et la liaison judiciaire.

Graphique 5

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon l'activité policière, Québec, 2013



Graphique 6

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le groupe d'âge, Québec, 2013

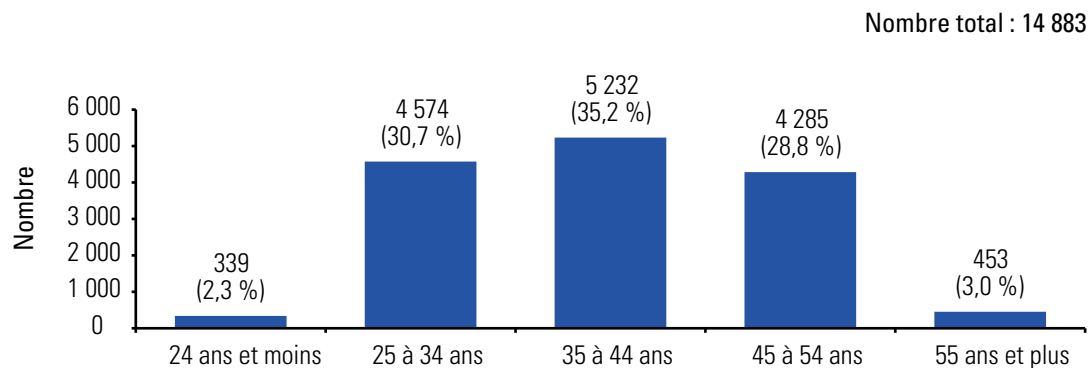


Tableau 3

Évolution de la répartition (en %) de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le groupe d'âge, Québec, 2004 à 2013

Groupe d'âge	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
24 ans et moins	4,6	4,8	4,8	5,2	4,7	4,3	3,7	3,1	2,7	2,3
25 à 34 ans	33,9	34,0	33,7	33,4	33,3	32,7	32,0	32,0	31,3	30,7
35 à 44 ans	37,3	37,6	37,5	37,4	36,7	36,0	36,1	35,3	35,2	35,2
45 à 54 ans	21,0	20,4	20,8	21,3	22,8	24,5	25,8	27,1	28,0	28,8
55 ans et plus	3,2	3,2	3,2	2,7	2,5	2,5	2,4	2,5	2,8	3,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Depuis dix ans, la répartition des policiers permanents selon le groupe d'âge est demeuré assez stable (tableau 3). On note tout de même, depuis 2007, une baisse constante de la proportion de policiers âgés de 24 ans ou moins et, à l'inverse, une augmentation de ceux âgés de 45 à 54 ans. On remarque que la répartition par groupe d'âge est quelque peu différente entre la SQ et les CPM (graphique 7). La SQ comptait une proportion plus élevée de jeunes policiers (24 ans ou moins) parmi son effectif (3,6 %) que les CPM (1,5 %). Elle affichait également une proportion plus élevée de policiers âgés de 55 ans et plus (4,2 % contre 2,3 %).

Graphique 7

Répartition (en %) de l'effectif policier permanent selon le groupe d'âge et le corps policier, Québec, 2013

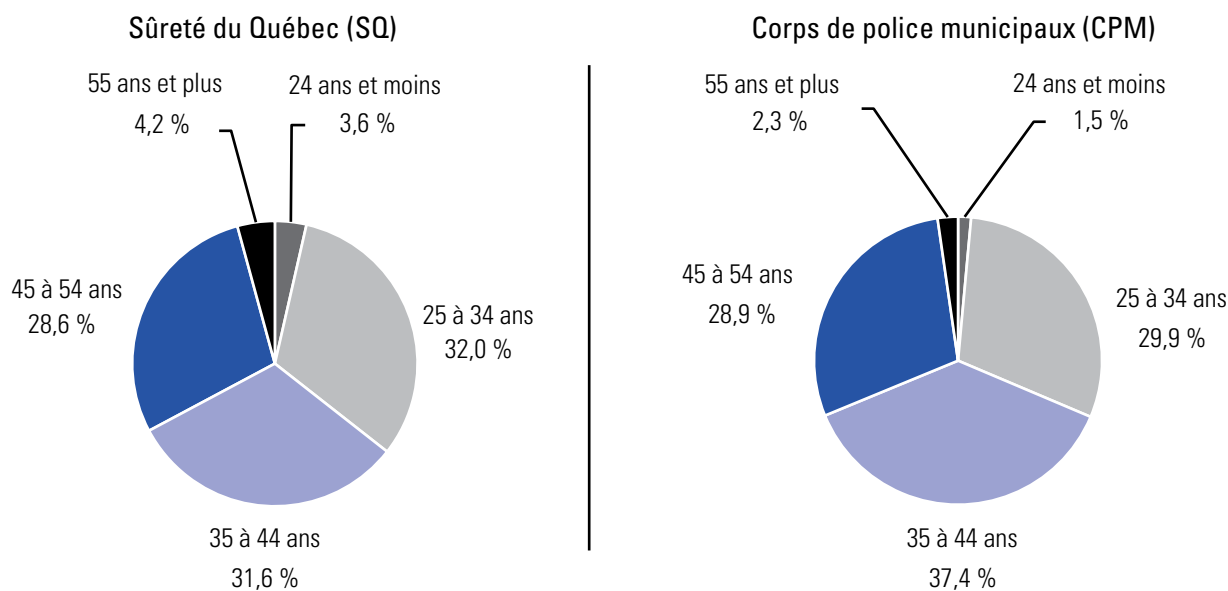


Tableau 4

Évolution des femmes (en %) parmi l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le groupe d'âge, Québec, 2004 à 2013

Groupe d'âge	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
24 ans et moins	43,3	39,0	36,8	35,5	36,6	37,7	37,0	35,5	37,3	36,6
25 à 34 ans	28,4	30,3	31,8	32,7	34,0	34,4	34,9	34,8	35,3	34,9
35 à 44 ans	17,5	18,3	19,4	20,3	21,0	21,9	22,7	23,9	24,5	25,8
45 à 54 ans	3,4	4,2	5,7	7,4	8,7	10,6	12,5	14,4	15,5	16,0
55 ans et plus	0,7	0,5	0,7	0,5	0,6	1,1	1,8	2,5	2,2	3,1
Total	18,9	19,9	20,9	22,0	22,7	23,4	24,0	24,6	25,1	25,3

Le sexe

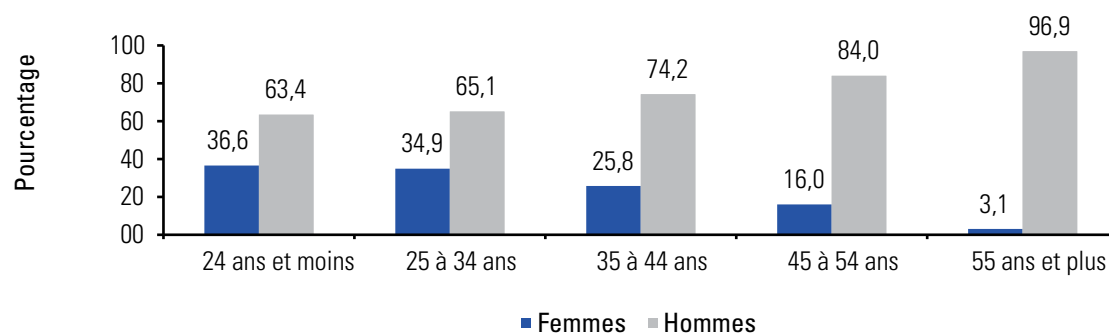
En 2013, les trois quarts (74,7 %) des policiers permanents des CPM et de la SQ étaient des hommes. Cette profession, traditionnellement occupée par des hommes, attire néanmoins de plus en plus de femmes. Ces dernières ont, en effet, augmenté leur présence au cours des dix dernières années (tableau 4). Ainsi, alors qu'elles composaient 18,9 % des policiers permanents en 2004, cette proportion a progressé annuellement pour atteindre 25,3 % en 2013¹⁰.

Notons qu'avec la Colombie-Britannique, le Québec affichait la plus forte proportion de policières au Canada¹¹.

Lorsque l'on considère la répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe et le groupe d'âge, on peut prévoir que la présence des femmes continuera de s'accroître dans ce corps d'emploi, puisque leur proportion était nettement plus importante parmi les policiers plus jeunes que ceux plus âgés (graphique 8).

Graphique 8

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2013



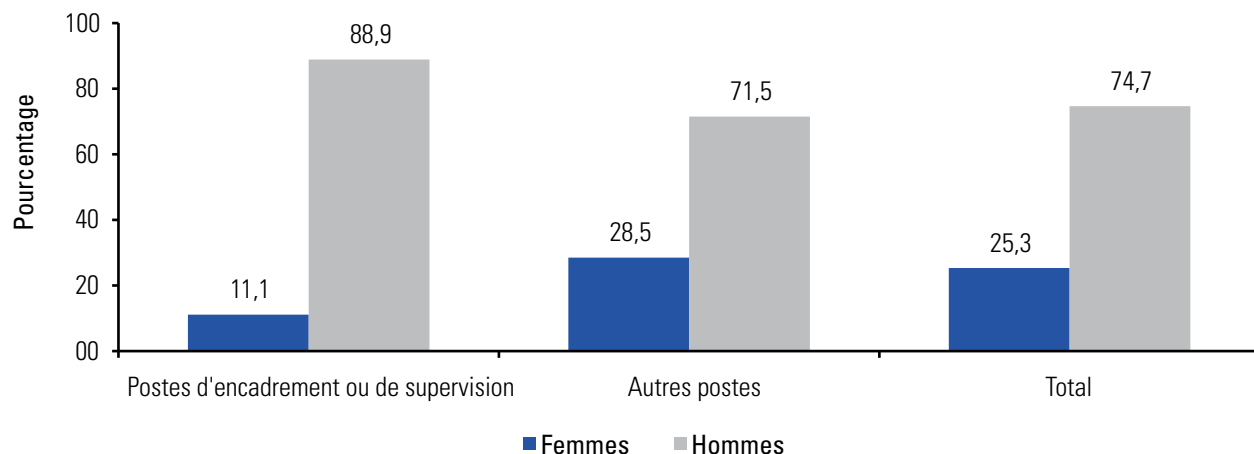
Bien que la représentation des femmes parmi les policiers au Québec tende à s'accroître d'une année à l'autre depuis dix ans, sur le plan des responsabilités, on constate toutefois que le personnel d'encadrement ou de supervision se composait à 88,9 % d'hommes (graphique 9). Ces derniers étaient d'ailleurs surreprésentés dans ces fonctions, puisqu'ils formaient 74,7 % des policiers. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'ils étaient, comme nous l'avons mentionné précédemment, plus âgés que les femmes et, par conséquent, plus expérimentés qu'elles.

10. Le nombre de policières permanentes passe de 2 560 en 2004 à 3 771 en 2013, soit une augmentation de 47 %. En ce qui a trait aux policiers permanents masculins, leur nombre est plutôt stable, ayant varié entre 11 002 et 11 112 pendant cette période.

11. Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada 2013*, tableau 8 (N° 85-002-X au catalogue).

Graphique 9

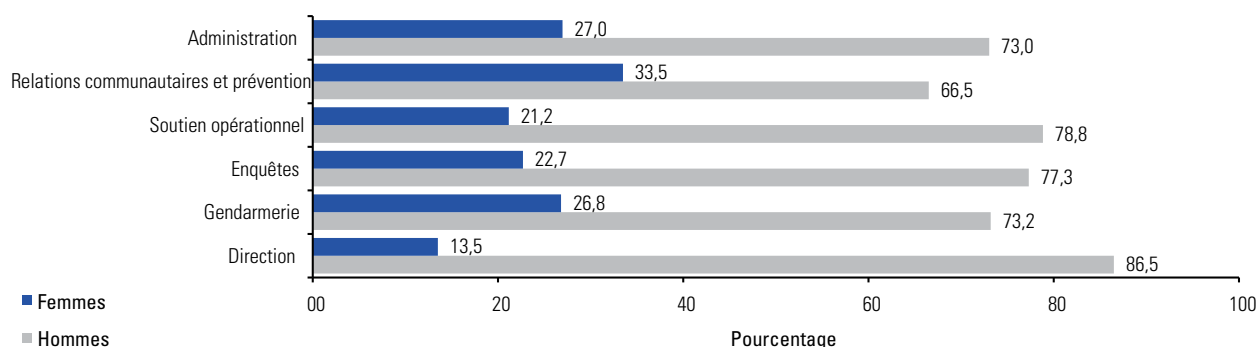
Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le sexe, par fonction, Québec, 2013



La proportion d'hommes était particulièrement élevée dans les activités de direction (86, %), de soutien opérationnel (78,8 %) et d'enquêtes (77,3 %) (graphique 10). C'est dans les relations communautaires et la prévention (33,5 %) que les femmes étaient le plus présentes. Par contre, en 2012, la proportion de femmes dans les relations communautaires et la prévention était de 47 %. Le nombre de femmes dans cette activité a baissé en 2013, passant de 206 à 140 (- 32,0 %), tandis que le nombre d'hommes a augmenté passant de 233 à 278 (+ 19,3 %).

Graphique 10

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le sexe, par activité, Québec, 2013

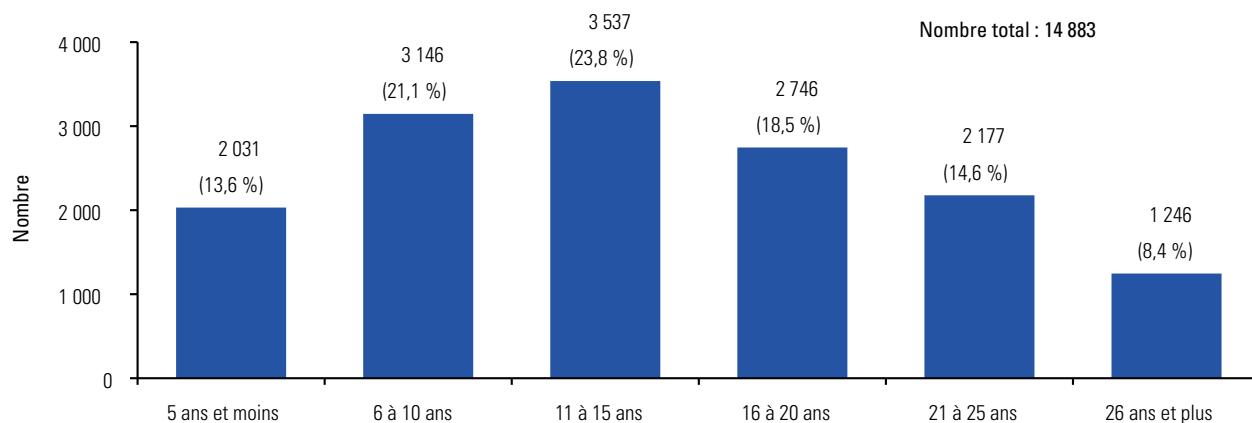


Les années de service

L'examen de la répartition des policiers permanents selon le nombre d'années de service reconnues montre que 44,9 % des policiers avaient 6 à 15 ans de service (graphique 11). Les policiers ayant 5 ans et moins de service comptaient pour 13,6 % de l'effectif, alors que 23,0 % des policiers avaient cumulé 21 années de service ou plus.

Graphique 11

Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le nombre d'années de service, Québec, 2013



Le tableau 5 montre les fluctuations qu'a connu l'effectif policier dans sa composition (années de service) au cours des dix dernières années. On observe notamment un mouvement à la baisse de l'effectif policier ayant 5 ans et moins de service, tandis que l'effectif policier ayant 21 à 25 ans de service est généralement en hausse, sauf en 2013 où l'on note une baisse. Quant à l'effectif ayant 6 à 10 ans de service, il a augmenté jusqu'en 2008 pour ensuite diminuer (sauf en 2013), tandis que l'effectif policier ayant 11 à 15 ans de service a diminué jusqu'en 2008 pour ensuite remonter.

La proportion de policiers ayant cumulé 21 années de service ou plus a augmenté chaque année entre 2008 et 2012 pour connaître une baisse de 10 points de pourcentage en 2013, passant de 33 % à 23 %. Cette baisse était grandement due à l'effectif cumulant 26 ans de service et plus, qui est passé de 15 % à 8 %.

Tableau 5

Évolution (en %) de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le nombre d'années de service, Québec, 2004 à 2013

Années de service	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
5 ans et moins	26,2	30,2	24,2	24,2	22,1	22,0	20,2	17,9	14,8	13,6
6 à 10 ans	16,6	18,7	22,0	21,8	22,6	21,0	20,1	19,8	18,7	21,1
11 à 15 ans	18,9	16,7	15,9	16,1	15,2	16,6	18,6	21,2	21,0	23,8
16 à 20 ans	16,5	16,7	17,9	18,1	19,8	18,1	17,2	14,4	12,4	18,5
21 à 25 ans	7,3	6,2	7,3	8,6	10,9	14,1	15,8	17,5	17,9	14,6
26 ans et plus	14,5	11,5	12,7	11,2	9,4	8,2	8,1	9,2	15,2	8,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

2.2.2 L'effectif civil permanent

Pour soutenir le travail des policiers, la SQ et les CPM pouvaient compter en 2013 sur 3 973 civils permanents¹², soit 328 de plus qu'en 2012 (+ 9,0 %). La majorité (69,3 %) des employés civils faisaient partie du personnel de soutien (graphique 12). Les autres étaient des professionnels (12,5 %), des techniciens (11,3 %) et des cadres (6,9 %).

Les civils permanents représentaient 21,1 % de l'effectif permanent des organisations policières municipales et de la Sûreté du Québec en 2013. Cette proportion était d'ailleurs inférieure à la moyenne canadienne, où les civils comptaient pour 28,7 % de l'effectif¹³.

Graphique 12

Répartition de l'effectif civil permanent à la SQ et dans les CPM selon la fonction occupée, Québec, 2013

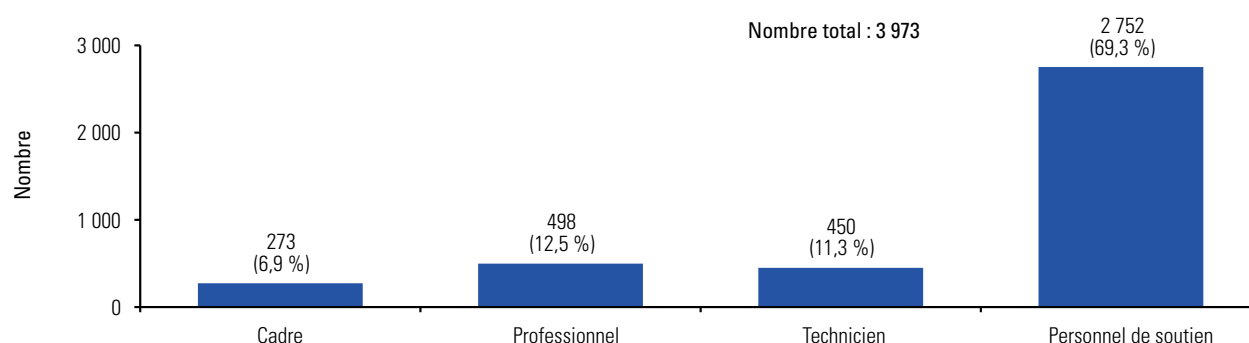


Tableau 6

Évolution (en %) de l'effectif civil permanent à la SQ et dans les CPM selon la fonction occupée, Québec, 2004 à 2013

Fonction occupée	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cadre	4,9	5,5	5,8	7,3	7,6	7,6	7,9	8,3	8,1	6,9
Professionnel	9,9	10,2	10,1	10,4	10,2	10,0	10,3	10,5	11,6	12,5
Technicien	9,7	10,5	10,1	9,6	10,3	10,3	10,6	10,7	11,5	11,3
Personnel de soutien	75,6	73,8	74,0	72,7	71,9	72,1	71,2	70,5	68,8	69,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Depuis 2004, la répartition du personnel civil selon la fonction occupée s'est quelque peu modifiée (tableau 6). En effet, la proportion de cadres a fortement augmenté, passant de 4,9 % en 2004 à 6,9 % en 2013. Par contre, cette proportion a diminué de 2012 à 2013, passant de 8,1 % à 6,9 %. La proportion des professionnels et celle des techniciens ont augmenté, tandis que la proportion des employés civils faisant partie du personnel de soutien a diminué.

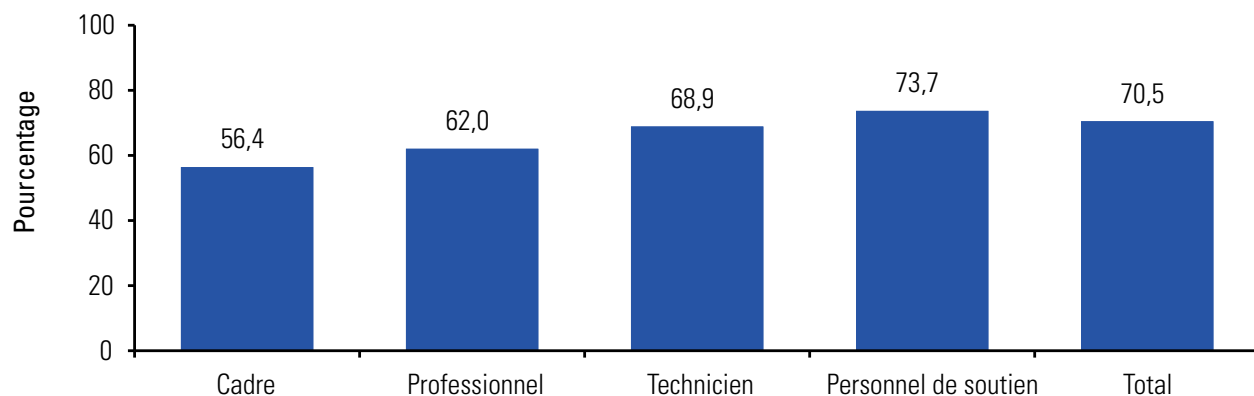
12. Les données sur l'effectif civil des CPM et de la SQ par fonction sont accessibles uniquement pour l'effectif civil permanent, c'est-à-dire pour les civils qui étaient en poste au 31 décembre 2013.

13. Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada 2013*, tableau 1 (N° 85-002-X au catalogue).

Contrairement à l'effectif policier, où les femmes étaient minoritaires quelle que soit l'activité, le graphique 13 montre que les femmes formaient la grande majorité (70,5 %) de l'effectif civil total. Elles constituaient notamment plus des deux tiers du personnel de soutien (73,7 %) et des techniciens (68,9 %).

Graphique 13

Proportion de femmes parmi l'effectif civil permanent à la SQ et dans les CPM selon la fonction occupée, Québec, 2013



3. LES CORPS DE POLICE AUTOCHTONES EN 2013

Les vingt-deux corps de police autochtones (CPA) desservent des communautés autochtones dont la population varie de quelques centaines de personnes (198) à plusieurs milliers (15 281) (tableau 7). Parmi ceux-ci, quatorze ont répondu au Questionnaire sur l'administration des activités policières 2013.

Même si le portrait présenté dans cette section est, de ce fait, incomplet, il permet néanmoins de prendre partiellement connaissance de la réalité des CPA au Québec.

Tableau 7

Répartition de la population desservie dans les corps de police autochtones ayant ou non rempli le Questionnaire, Québec, 2013

Nation	Corps de police	Population*	Questionnaire
Abénaquis	Odanak-Wôlinak	411	non
Algonguins	Eagle-Village-Kipawa	276	non
	Kitigan Zibi	1 593	oui
	Lac-Simon	1 583	oui
	Pikogan	553	non
	Timiskaming	641	oui
Attikameks	Manawan	2 227	non
	Opticiwan	2 254	non
	Wemotaci	1 396	non
Cris (9 villages)	Eeyou Eenou	15 281	oui
Hurons-Wendat	Wendake	1 494	oui
Innus	Pessamit	2 907	oui
	Essipit	198	oui
	Mashteuiatsh	2 082	oui
	Pakuashipi	347	oui
	Uashat-Malietenam	3 258	non
Inuits (14 communautés)	Kativik	11 640	oui
Micmacs	Gesgapegiag	672	non
	Listuguj	2 086	oui
Mohawks	Akwesasne (Québec seulement)	5 423	oui
	Kahnawake	7 745	oui
Naskapis	Kawawachikamach	857	oui

* Données de 2012 tirées du site du Secrétariat aux affaires autochtones.

3.1 L'effectif policier

De façon générale, ce sont les ententes conclues entre les communautés autochtones et le gouvernement qui déterminent le nombre minimal de policiers permanents au sein des corps de police autochtones en vertu de la Loi sur la police.

De plus, l'effectif policier comporte des constables spéciaux autochtones nommés en vertu de l'article 107 de la Loi sur la police ainsi que des constables spéciaux nommés, pour une période maximale de quatre mois renouvelables, par les autorités locales en vertu de l'article 108 de la Loi sur la police.

3.1.1 Les policiers permanents prévus

Pour les quatorze CPA ayant rempli le questionnaire, le nombre minimal de policiers permanents prévus dans les différentes ententes sur la prestation des services policiers était de 289 (tableau 8).

Tableau 8

Nombre de policiers permanents prévus et en poste dans les CPA, Québec, 2013.

Corps de police	Policiers prévus	Policiers en poste
Akwesasne	31	31
Eeyou Eenou	89	76
Essipit	3	3
Kahnawake	33	27
Kativik	59	22
Kitigan Zibi	9	8
Lac Simon	12	11
Listuguj	11	8
Mashteuiatsh	8	9
Naskapi	7	7
Pakua Shipi	4	4
Pessamit	10	18
Timiskaming	4	4
Wendake	9	11
Total	289	239

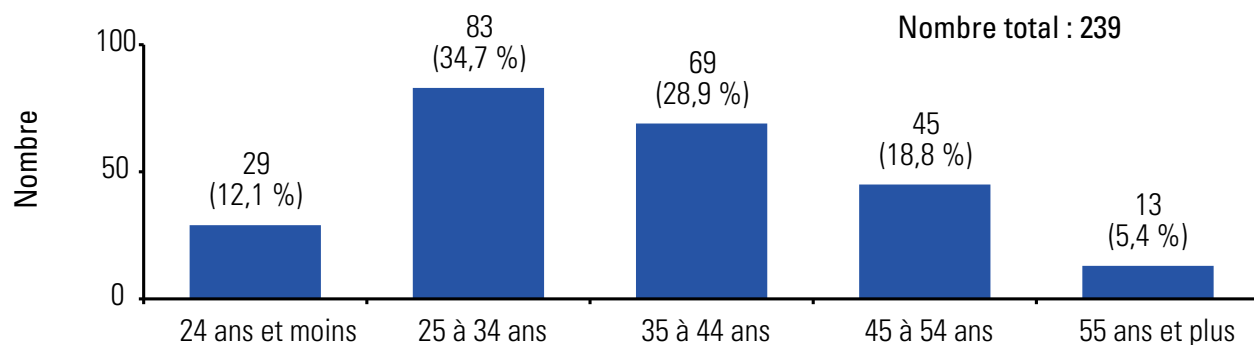
Source : Ministère de la Sécurité publique. Questionnaire sur l'administration des activités policières 2013.

3.1.2 Les policiers permanents en poste

Au 31 décembre 2013, les CPA comptaient 239 policiers permanents en poste. Un CPA comptait 76 policiers permanents en poste, tandis que trois CPA en comptaient moins de 20 et sept CPA moins de 10 (tableau 8).

Graphique 14

Répartition de l'effectif des policiers permanents dans les CPA selon le groupe d'âge, Québec, 2013



Le groupe d'âge

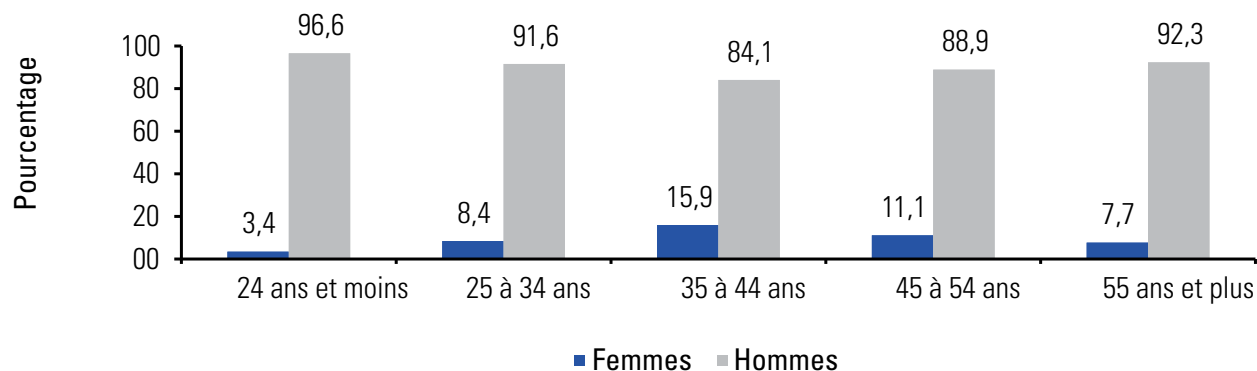
La répartition des policiers permanents en poste selon leur groupe d'âge (graphique 14) montrait que les policiers âgés de 25 à 44 ans comptaient pour tout près des deux tiers des policiers permanents (63,6 %), alors que le nombre de policiers âgés de 24 ans et moins (12,1%) était plus du double de celui des policiers âgés de 55 ans et plus (5,4 %).

Le sexe

Les femmes étaient peu nombreuses parmi les policiers permanents en poste (graphique 15). Elles étaient surtout présentes parmi les policiers âgés de 35 à 44 ans (15,9 %). Dans les autres groupes d'âge, la proportion de femmes variait de 3,4 % chez les 24 ans et moins à 11,1 % chez les 45 à 54 ans.

Graphique 15

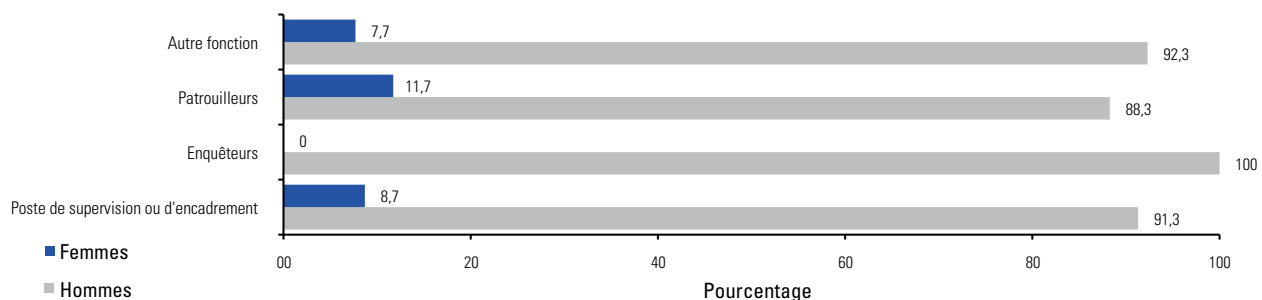
Répartition de l'effectif des policiers permanents dans les CPA selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2013



Par rapport à la fonction exercée, la proportion de femmes était la plus forte dans les postes de patrouilleurs (11,7 %) et la plus faible dans les postes d'enquêteurs, ceux-ci étant occupés seulement par des hommes (graphique 16).

Graphique 16

Répartition de l'effectif des policiers permanents dans les CPA selon le sexe, par fonction, Québec, 2012

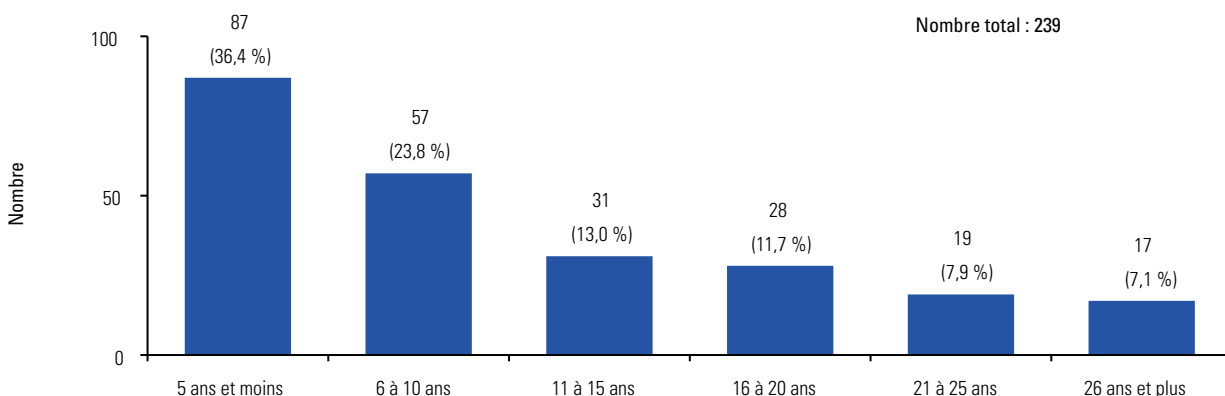


Les années de service

Les policiers permanents en poste ayant 5 années de service et moins (36,4 %) et ceux ayant de 6 à 10 années de service (23,8%) composaient ensemble 60,2 % de l'effectif des policiers permanents dans les CPA (graphique 17). En comparaison avec les policiers les plus expérimentés, tous ceux ayant 21 années de service et plus, étaient quatre fois moins nombreux (15,0%).

Graphique 17

Répartition de l'effectif des policiers permanents dans les CPA selon le nombre d'années de service, Québec, 2013



3.1.3 Les constables spéciaux

Au 31 décembre 2013, on dénombrait 40 constables spéciaux dans les CPA (tableau 9). Les trois quarts d'entre eux (30 sur 40) travaillaient au sein du corps de police de Kativik. Les constables spéciaux permettaient à Kativik de combler son manque d'effectif, étant donné qu'il comptait seulement 22 policiers permanents en poste, alors que le nombre minimal de policiers permanents prévus était de 59.

Tableau 9
Nombre de constables spéciaux dans les CPA, Québec, 2013.

Corps de police	Constables spéciaux
Akwesasne	0
Eeyou Eenou	0
Essipit	0
Kahnawake	4
Kativik	30
Kitigan Zibi	0
Lac Simon	1
Listuguj	3
Mashteuiatsh	0
Naskapi Police	0
Pakua Shipi	0
Pessamit	0
Timiskaming	2
Wendake	0
Total	40

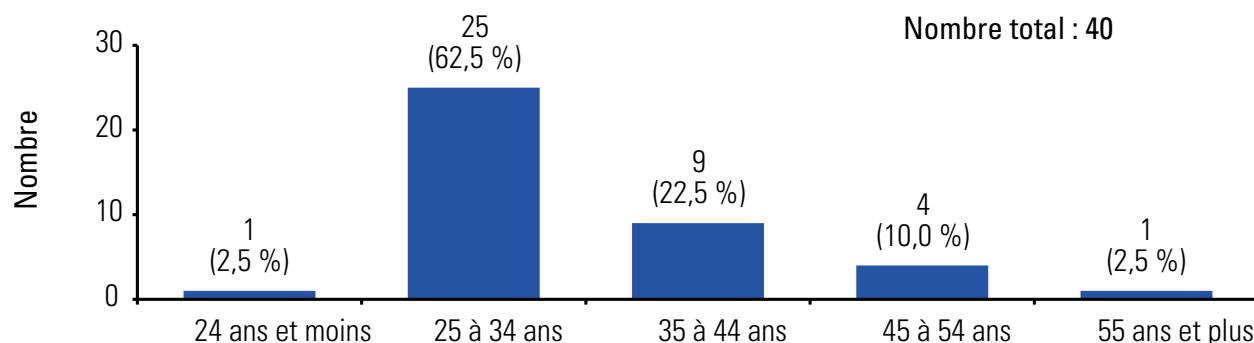
Source : Ministère de la Sécurité publique. Questionnaire sur l'administration des activités policières 2013.

Le groupe d'âge

Près des deux tiers (62,5 %) des quarante constables spéciaux travaillant au sein des CPA sont âgés de 25 à 34 ans (graphique 18). Les constables spéciaux âgés de 35 à 44 ans comptaient pour près du quart (22,5 %) de l'effectif, tandis qu'une personne était âgée de 24 ans et moins et une autre de 55 ans et plus.

Graphique 18

Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA selon le groupe d'âge, Québec, 2013

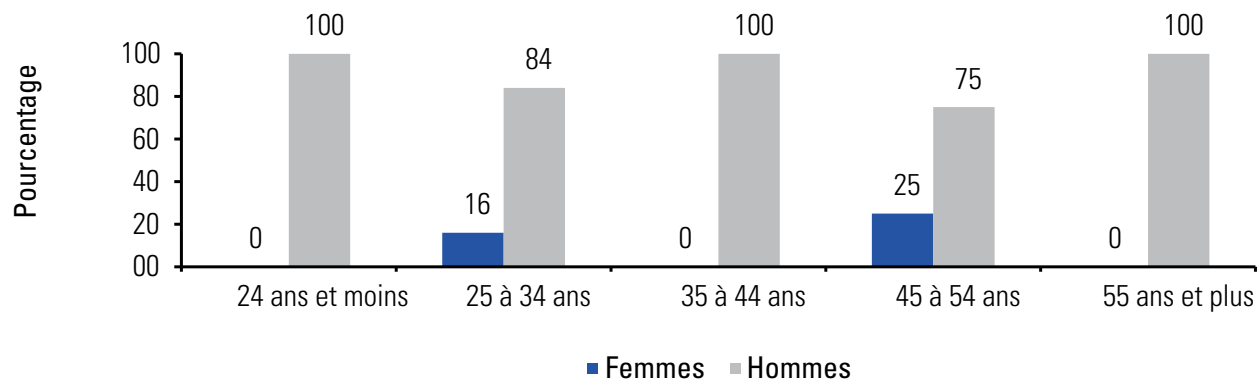


Le sexe

Les constables spéciaux comptaient seulement cinq femmes dans leur rang sur quarante (12,5 %). Elles étaient complètement absentes dans trois des cinq groupes d'âge : les 24 ans et moins, les 35 à 44 ans et les 55 ans et plus. Elles constituaient 25,0 % de l'effectif chez les 45 à 54 ans et 16,0 % chez les 25 à 34 ans (graphique 19).

Graphique 19

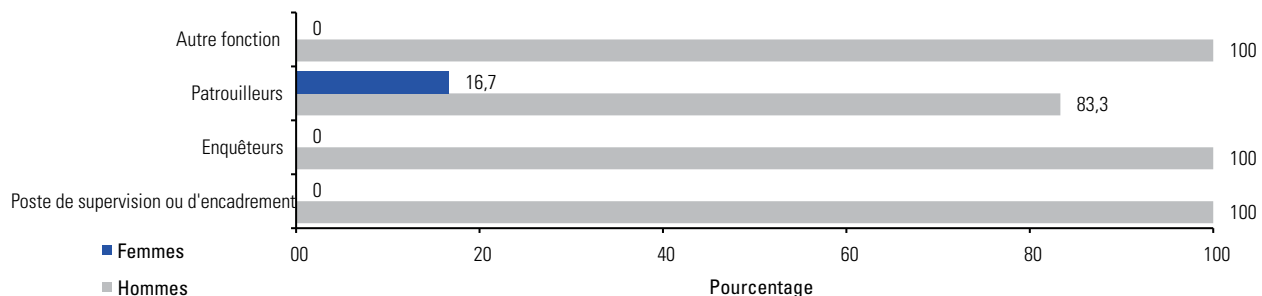
Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2013



Les cinq femmes composant l'effectif des constables spéciaux exerçaient toutes la fonction de patrouilleur (graphique 20). Elles étaient donc absentes des autres fonctions, notamment celles d'enquêteur, de supervision ou d'encadrement.

Graphique 20

Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA selon le sexe, par fonction, Québec, 2013

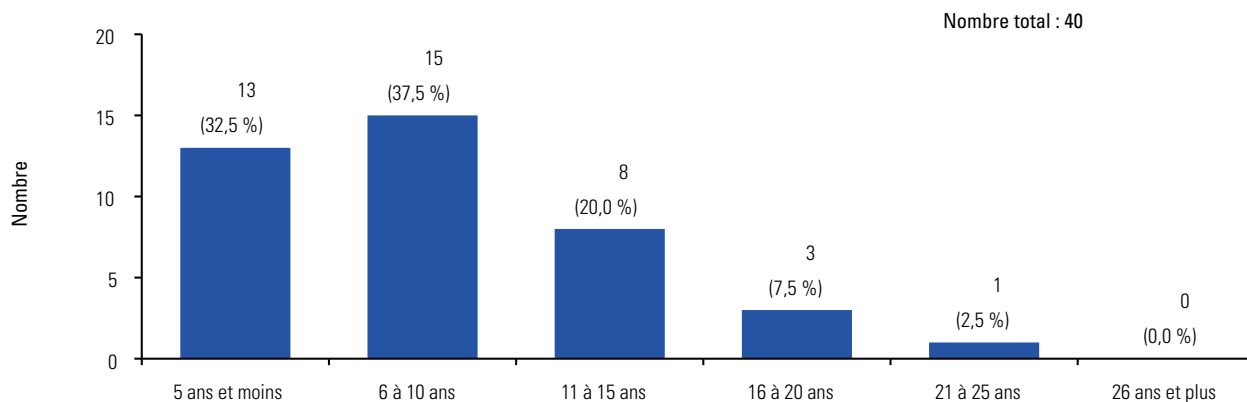


Les années de service

Plus du tiers (37,5) % des constables spéciaux avaient de 6 à 10 années de service et près du tiers avaient 5 années de service et moins (32,5 %). C'est donc dire que 70 % des constables spéciaux avaient 10 années de service et moins d'expérience. À l'autre bout du spectre, aucun constable spécial n'avait 26 années de service et plus, et seulement 2,5 % des constables spéciaux avaient entre 21 et 25 années de service.

Graphique 21

Répartition de l'effectif des constables spéciaux dans les CPA selon le nombre d'années de service, Québec, 2013

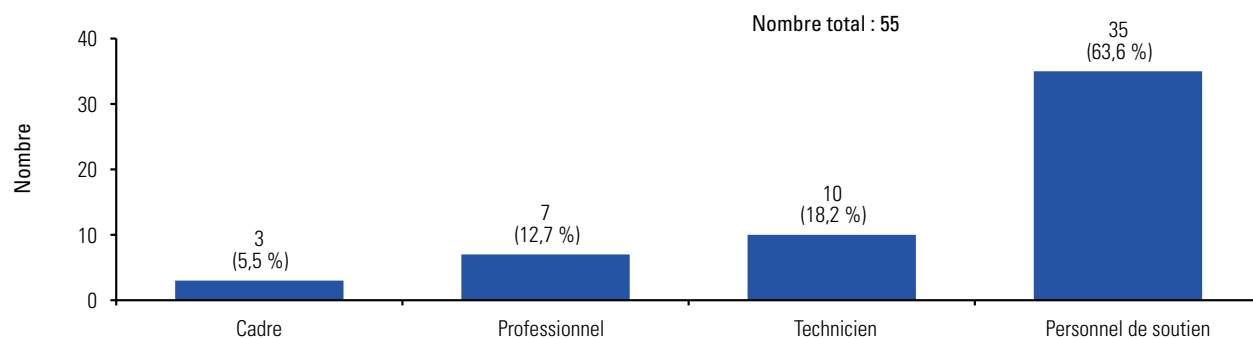


3.2 L'effectif civil

Les CPA comptaient 55 employés civils (graphique 22). Près des deux tiers (63,6 %) occupaient des fonctions de soutien, alors que 18,2 % étaient des techniciens, 12,7 % des professionnels et 5,5 % des cadres.

Graphique 22

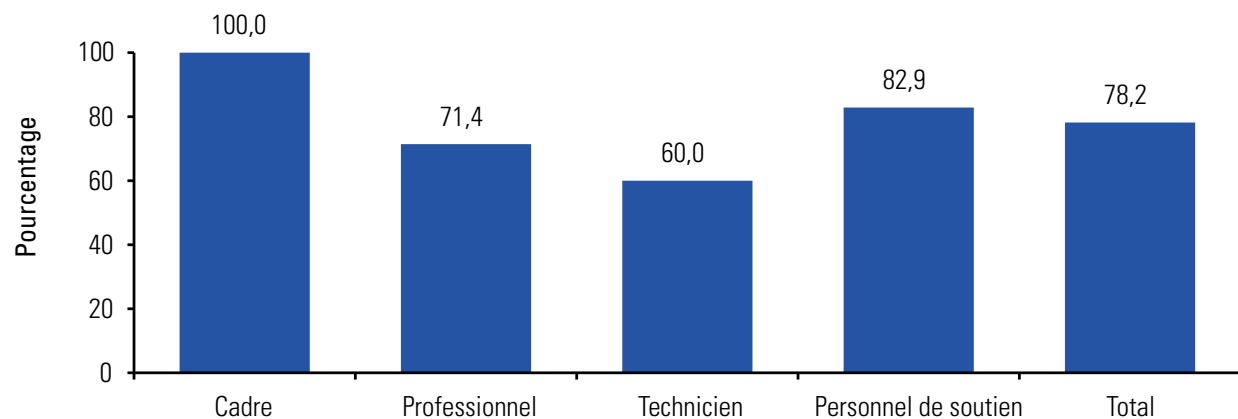
Répartition de l'effectif civil dans les CPA selon le sexe, par fonction, Québec, 2013



Les femmes composaient tout près de 80 % de l'effectif civil (graphique 23). Elles étaient présentes en grand nombre dans l'ensemble des fonctions occupées, notamment parmi les cadres (100 %) et le personnel de soutien (82,9 %), et moins nombreuses (60 %) à exercer la fonction de technicien.

Graphique 23

Proportion de femmes parmi l'effectif civil permanent dans les CPA selon la fonction occupée, Québec, 2013



ANNEXES

ANNEXE I

Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (selon les articles 70 et 71 de la loi sur la police)

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>1</p> <p>Moins de 100 000 habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Patrouille 24 heures • Réponse à toute demande d'aide d'un citoyen, répartition et prise en charge de celle-ci dans un délai raisonnable • Sécurité routière • Application de la Loi sur les véhicules hors route et surveillance des sentiers de véhicules tout-terrain et de motoneiges • Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur un plan d'eau • Transport de prévenus • Délit de fuite • Programmes de prévention • Protection d'une scène de crime • Capacité d'endiguement 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement • Agression sexuelle • Infractions d'ordre sexuel • Pornographie juvénile lorsqu'il y a flagrant délit • Voies de fait • Accident de travail mortel, en collaboration avec la SQ • Vol qualifié • Taxage • Extorsion de personnes vulnérables ou en situation de dépendance face à leur entourage • Introduction par effraction • Incendie • Vol de véhicules • Production, trafic et possession de drogues illicites au niveau local ou de rue • Prostitution de rue • Fraude par chèque, carte de crédit ou carte de débit • Escroquerie, faux semblant, fausse déclaration • Vol simple et recel • Biens infractionnels • Accident de véhicule • Méfait • Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ • Conduite dangereuse • Capacité de conduite affaiblie • Crime lié aux gangs de rue • Objet suspect ou appel à la bombe, si négatif • Armes et découverte d'explosifs • Utilisation de monnaie contrefaite • Décès survenu dans des circonstances obscures • Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans, en collaboration avec la SQ • Disparition • Fugue 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule pacifique • Assistance policière lors de sauvetage • Assistance policière lors de recherche en forêt • Assistance policière lors de sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'empreintes par poudrage et photographie sur une scène de crime • Production et mise en commun du renseignement criminel tactique et opérationnel relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire • Contribution importante aux activités d'échange de renseignements criminels entre les corps de police et avec les organismes chargés de l'application de la loi. • Gestion des sources humaines d'information • Contribution, dans les délais prévus au GPP, au SALVAC, à la banque de données québécoise de renseignements criminels et à la banque d'empreintes digitales de la SQ • Détention • Garde des pièces à conviction • Liaison judiciaire • Prélèvements d'une substance corporelle aux fins d'analyse génétique • Gestion des mandats et localisation des individus • Gestion des dossiers de police • Affaires publiques • Alimentation et interrogation du CRPQ • Affaires internes • Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force • Technicien qualifié d'alcootest • Bertillonnage • Collecte de renseignements pour l'enregistrement des délinquants sexuels visés par la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels • Intervention dynamique à risque faible • Alimentation de la banque de données québécoise sur les armes à feu récupérées

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
2* De 100 000 à 249 999 habitants		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre avec arrestation imminente • Négligence criminelle ayant causé la mort • Tentative de meurtre • Accident de travail mortel • Vol qualifié dans les institutions financières et les transporteurs de biens de valeur • Incendie mortel • Incendies en série • Incendie majeur d'édifices commerciaux, industriels, institutionnels, gouvernementaux et communautaires • Fraude commerciale et immobilière • Loterie illégale • Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule • Production, trafic et possession de drogues illicites visant les fournisseurs des revendeurs locaux ou de rue • Vol de cargaison • Infraction criminelle commise par un réseau • Tenir une maison de jeu ou de pari et tricher au jeu • Infractions relatives à la monnaie 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule avec risque d'agitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien en scène de crime et en identité judiciaire • Technicien en scène d'incendie • Reconstitutionniste de scène de collision • Identification de véhicules • Confection d'un portrait-robot par ordinateur • Production et mise en commun du renseignement criminel stratégique relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>3*</p> <p>De 250 000 à 499 999 habitants</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre • Enlèvement avec risques pour la vie • Extorsion • Accident d'aéronef mortel • Produits de la criminalité • Production, trafic et possession de drogues illicites visant des fournisseurs de niveaux supérieurs • Gangstérisme pour les délits relevant du niveau de service applicable • Infraction criminelle commise par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ • Pornographie juvénile • Proxénétisme • Maison de débauche • Événement impliquant un corps de police, à la demande du ministre • Méfait ou vol concernant des données informatiques • Vol, usage illégal ou possession d'explosifs sans excuse légitime • Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu et sans otage 	<ul style="list-style-type: none"> • Filature • Extraction de banques de données informatiques • Infiltration • Analyse de déclaration pure • Équipe cynophile en matière de drogue, protection et pistage • Groupe d'intervention • Intervention à risque modéré • Assurer le retour au Québec d'un individu ayant contrevenu à une décision ou à une ordonnance de la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM)
<p>4*</p> <p>De 500 000 à 999 999 habitants</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre ou tentative de meurtre commis par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute en partenariat avec la SQ • Intervention impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance électronique • Intervention à risque élevé • Groupe tactique d'intervention

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

NIVEAUX	GENDARMERIE	ENQUÊTES	MESURE D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<p>5*</p> <p>De 1 000 000 habitants et plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur le fleuve Saint-Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion d'événements terroristes Importation et exportation de drogues, en collaboration avec la SQ Trafic d'armes et d'explosifs Enlèvement dont la victime est emmenée à l'extérieur du Québec Gageure et « bookmaking » Infraction criminelle commise par un réseau opérant sur une base interrégionale Corruption de fonctionnaires judiciaires ou municipaux Fraudes commerciales et immobilières commises par une personne ou une entité visée par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements. 	<ul style="list-style-type: none"> Intervention hélicoptérée Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute Intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif 	<ul style="list-style-type: none"> Plongée sous-marine Désamorçage et manipulation d'explosifs impliquant le recours aux techniciens d'explosifs Infiltration des plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle Polygraphie et hypnose Équipe cynophile en matière d'explosifs Renseignement de sécurité opérationnelle Évaluation et protection des collaborateurs de justice Soutien aux interrogatoires vidéo Utilisation d'agent civil d'infiltration
<p>6*</p> <p>Sûreté du Québec</p>		<ul style="list-style-type: none"> Coordination des enquêtes lors d'événements hors du commun Coordination des enquêtes de meurtres et d'agressions commis par un prédateur Coordination policière de la lutte contre le crime organisé Crime touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité Coordination des enquêtes d'incendies en série sur une base interrégionale Infraction criminelle commise par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec Malversation Transaction mobilière frauduleuse Crime à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux Cybersurveillance Entraide judiciaire internationale 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale 	<ul style="list-style-type: none"> Protection des personnalités internationales Protection de l'Assemblée nationale Enquête et renseignement en matière de sécurité de l'État Atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux informatiques du gouvernement Coordination du SALVAC Profilage criminel Portraitiste Identité judiciaire spécialisée Banque centrale d'empreintes digitales Liaison avec Interpol Gestion du CRPQ Unité d'urgence permanente Coordination et enregistrement de renseignements au Registre national des délinquants sexuels

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent le ou les niveaux inférieurs précédents.

ANNEXE II

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX (31 décembre 2013)

A - Corps de police municipaux à desserte unique selon le niveau de service (14)

Corps de police	Population Décret 1293-2013	Niveau de service*
Bromont	8 438	1
Granby	66 030	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	94 636	1
Saint-Jérôme	71 617	1
Sainte-Marie	13 509	1
Thetford Mines	25 832	1
Blainville	55 710	2
Lévis	142 210	2
Mascouche	45 564	2
Saint-Eustache	45 019	2
Sherbrooke	159 448	2
Trois-Rivières	134 012	2
Gatineau	273 915	3
Laval	416 215	3

* En vertu des articles 70 et 71 de la Loi sur la police. LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX (31 décembre 2013)

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1293-2013
Memphrémagog (régie)	34 725	1	Austin	1 507
			Magog	26 805
			Orford	3 901
			Sainte-Catherine-de-Hatley	2 512
Mont-Tremblant	9 714	1	Lac-Tremblant-Nord	56
			Mont-Tremblant	9 658
Châteauguay	77 196	2	Beauharnois	12 357
			Châteauguay	47 464
			Léry	2 378
			Mercier	12 399
			Saint-Isidore (paroisse)	2 598
L'Assomption/Saint-Sulpice	24 994	2	L'Assomption	21 517
			Saint-Sulpice	3 477
Mirabel	60 516	2	Mirabel	46 076
			Saint-Colomban	14 440
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	48 387	2	Cantley	10 412
			Chelsea	7 067
			L'Ange-Gardien (82005)	5 339
			La Pêche	7 930
			Notre-Dame-de-la-Salette	752
			Pontiac	5 862
			Val-des-Monts	11 025
Région de Deux-Montagnes	47 986	2	Deux-Montagnes	17 782
			Pointe-Calumet	6 508
			Sainte-Marthe-sur-le-Lac	17 172
			Saint-Joseph-du-Lac	6 524

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1293-2013
Région de Roussillon (régie)	103 745	2	Candiac	20 686
			Delson	7 600
			La Prairie	24 162
			Saint-Constant	26 138
			Sainte-Catherine	17 192
			Saint-Mathieu	2 047
			Saint-Philippe	5 920
Repentigny	90 440	2	Charlemagne	5 968
			Repentigny	84 472
Richelieu/Saint-Laurent (régie)	200 759	2	Beloeil	21 682
			Calixa-Lavallée	511
			Carignan	8 356
			Chambly	27 766
			Contrecoeur	6 900
			McMasterville	5 746
			Mont-Saint-Hilaire	18 818
			Otterburn Park	8 470
			Richelieu	5 502
			Saint-Amable	11 847
			Saint-Basile-le-Grand	17 065
			Sainte-Julie	30 344
			Saint-Jean-Baptiste	3 254
			Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 692
			Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 688
Varenes	21 288			
Verchères	5 830			
Saguenay	148 429	2	Larouche	1 329
			Saguenay	147 100
Terrebonne	134 945	2	Bois-des-Filion	9 670
			Sainte-Anne-des-Plaines	14 990
			Terrebonne	110 285
Thérèse-De Blainville (régie)	77 734	2	Boisbriand	27 299
			Lorraine	9 501
			Rosemère	14 365
			Sainte-Thérèse	26 569

Corps de police	Population	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1293-2013
Longueuil	410 852	3	Boucherville	41 104
			Brossard	83 410
			Longueuil	237 894
			Saint-Bruno-de-Montarville	26 604
			Saint-Lambert (ville)	21 840
Québec	566 077	4	L'Ancienne-Lorette	16 902
			Notre-Dame-des-Anges	400
			Québec	530 163
			Saint-Augustin-de-Desmaures	18 612
Montréal	1 937 999	5	Baie-D'Urfé	3 878
			Beaconsfield	19 547
			Côte-Saint-Luc	32 914
			Dollard-Des Ormeaux	50 114
			Dorval	18 849
			Hampstead	7 283
			Kirkland	21 154
			L'Île-Dorval	6
			Montréal	1 698 062
			Montréal-Est	3 765
			Montréal-Ouest	5 166
			Mont-Royal	20 073
			Pointe-Claire	31 128
			Sainte-Anne-de-Bellevue	5 012
Senneville	937			
Westmount	20 111			
Population desservie par les 14 corps de police municipaux à desserte unique :				1 552 155
Population desservie par les 16 corps de police municipaux à desserte multiple :				3 974 498
Population desservie par les corps de police municipaux :				5 526 653
Population desservie par la Sûreté du Québec :				2 558 602
Population totale desservie par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec :				8 085 255

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de la Sécurité publique.

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

Courriel : infocom@msp.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 646-6777, poste 60127
Télécopieur : 418 646-3564

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN978-2-550-72638-8 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2015

Tous les droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.